



31 octobre 2016

(16-5957)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

BRUNÉI DARUSSALAM: RÈGLES SUR LES BREVETS, 2012

Membre présentant la notification	BRUNÉI DARUSSALAM
--	--------------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règles sur les brevets, 2012
Objet	Propriété intellectuelle; brevets (y compris la protection des variétés végétales)
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique	https://members.wto.org/crattachments/2016/IP/BRN/16_4510_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié Législation subsidiaire indiquant les procédures, les redevances et les formulaires	
Langue(s) du texte notifié	Anglais
Date d'adoption	
Entrée en vigueur	1 ^{er} janvier 2012

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	19 octobre 2016 et 25 octobre 2016
Autres renseignements	" http://www.energy.gov.bn/BruIPO%20Documents/PDF/Legislation/Patents_Rules_2012.pdf "
Organisme ou autorité responsable	Office de la propriété intellectuelle du Brunéi Département de l'énergie et de l'industrie Bureau du Premier Ministre